

***Commission de gestion
du Conseil général
de la Ville de Sierre***

**Rapport sur l'octroi d'un crédit
d'engagement pour l'agrandissement
de l'école primaire de Granges, la
construction d'une crèche UAPE et
l'extension de l'abri PCi**

Membres :

Sabine Rey, présidente
Gilles Barmaz
Eliane Campisi
Patrick Cretton
Sébastien Duc
Laurent Ducry, rapporteur
Stefan Julen
Anthony Lamon
Uli Salamin
Danaëlle Savioz
Christiane Rielle

Sierre, le 12 mai 2015

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
1.1	Mandat	3
1.2	Objet du crédit d'engagement	4
2	ANALYSE	5
2.1	Clause du besoin	5
2.2	Investissement	6
2.3	Frais et revenus de fonctionnement	7
3	CONCLUSIONS	8

1 INTRODUCTION

1.1 Mandat

Le 12.04.2015, Madame Raymonde Pont Thuillard, secrétaire du Conseil général, a transmis à Madame Sabine Rey, Présidente de la Commission de gestion, les documents suivants :

- le message du 10.04.2015 du Conseil municipal au Conseil général concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCi ;
- le descriptif du devis général daté du 26.01.2015, établi par dvarchitectes & associés sa, pour la construction d'une salle de gymnastique, de quatre salles de classe, d'une bibliothèque, d'une crèche, d'une UAPE, d'abris PC et d'un local pompier ;
- le devis général détaillé du 20.01.2015 ;
- le récapitulatif des montants du devis général, daté du 20.01.2015, et établi par dvarchitectes & associés sa ;
- les plans et le planning de réalisation de ce projet.

Le Bureau du Conseil général a confié à la Commission de gestion le mandat suivant :

- examiner les objets et les documents soumis du point de vue spécifique à la commission ;
- préavis sur l'entrée en matière ;
- discuter le détail ;
- donner un préavis sur l'objet en question ;
- rapporter au Conseil général lors du plénum du 10.06.2015.

Le délai imparti pour la reddition du rapport a été arrêté au 18.05.2015.

La Cogest a étudié les documents transmis, a assisté à la séance d'information du Conseil municipal au Conseil général qui a eu lieu le 15.04.2015 et a adressé des questions complémentaires à la Municipalité.

En outre, le 27.04.2015, la Présidente de la Cogest a pris part à une visite guidée de l'école de Granges organisée à la demande de la Commission d'édilité et d'urbanisme.

Les membres de la Commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité.

1.2 Objet du crédit d'engagement

Agrandissement de l'école primaire de Granges

L'école de Granges compte actuellement 166 élèves répartis sur 8 niveaux :

- 2 classes enfantines dans la grange à Louis ;
- 6 classes primaires dans le centre scolaire.

Cela représente une moyenne de 20.7 enfants par classe. Cette moyenne était de 15.5 il y a 10 ans, avec 124 élèves pour les 8 degrés.

Le projet d'agrandissement du centre scolaire prévoit de garder en l'état 4 anciennes classes – les 2 autres étant converties en salles de bricolage - et d'y ajouter 4 nouvelles.

Avec les 2 salles de la grange à Louis, cela porte le total à 10 classes. Il faut relever la possibilité de créer une 11e salle en dotant d'une porte un espace ouvert dans la grange à Louis.

Avec une moyenne de 20 élèves par classe, la capacité de cette nouvelle mouture de l'école grangearde sera de 220 enfants.

Si cela devait s'avérer insuffisant vu le développement du village avec les bâtiments en cours de construction et les projets futurs, deux granges situées dans l'environnement direct du centre scolaire pourraient être transformées.

Une nouvelle salle de gym sera également édifiée.

Crèche-UAPE de Granges

La Municipalité a pris la décision d'intégrer une crèche-UAPE au complexe scolaire de Granges.

La future UAPE pourra recevoir simultanément 40 enfants au maximum, tandis que la crèche et la nurserie auront une capacité d'accueil journalière de 35 enfants.

Extension de l'abri PCi

De nouvelles places protégées seront créées en extension de l'abri existant afin de répondre aux exigences légales.

2 ANALYSE

2.1 Clause du besoin

La Cogest estime que la clause du besoin est avérée pour les différents objets visés par ce projet :

- en ce qui concerne le centre scolaire existant, celle-ci réside plus dans l'exiguïté actuelle des locaux, conséquence directe de l'augmentation du nombre d'enfants à répartir dans les 6 seules classes du primaire, que dans un réel problème de vétusté du bâtiment. D'autre part, prévoir des salles de classe supplémentaires est une nécessité vu la croissance du village de Granges ;
- la nouvelle salle de gym aux normes standards palliera aux défauts de l'ancienne ; en effet, cette dernière ne répond plus aux exigences sécuritaires, pédagogiques et sportives, tant dans la cadre scolaire que dans celui de son utilisation par les sociétés locales ;
- quant aux crèches – UAPE, il appartient aux communes d'évaluer les besoins, de prendre les mesures utiles afin que l'offre privée ou publique réponde au besoin de places d'accueil extra-familial pour les enfants, de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire, ainsi que de garantir un accès équitable à un réseau d'accueil à la journée, différencié et à la portée des usagers (art. 32 de la loi en faveur de la jeunesse). La création de cette nouvelle structure répondra aux besoins croissants de la population grangearde, que ce soit en matière d'accueil en crèche ou en UAPE ;
- le nombre de places protégées est actuellement insuffisant.

2.2 Investissement

Depuis le début de la précédente législature, le Conseil général a approuvé des crédits d'engagement pour plus de **70 millions** de francs.

Pour mémoire et sans les citer tous, voici quelques-uns de ces montants que le législatif a validés :

- **10.2 millions** pour l'agrandissement de l'école de Borzuat ;
- **15.6 millions** pour la transformation du CO de Goubing ;
- **11.7 millions** pour la construction des nouveaux bains publics de Géronde ;
- **17.6 millions** pour la construction du complexe sud (gare routière, parking, passerelle), avec à la clé une participation supplémentaire de **4.6 millions** de la Commune à la construction de la future école de commerce ;
- enfin, **7.9 millions** consentis pour l'extension du centre sportif d'Ecochia.

Le Conseil général est appelé à se prononcer sur un nouveau crédit d'engagement de **CHF 11'905'000** pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche-UAPE et l'extension de l'abri PCi.

Dans le cadre de ce projet, **CHF 134'000** ont déjà été dépensés pour le concours d'architecture ; il faudra ajouter à cette somme **CHF 100'000** destinés à l'organisation d'un nouveau concours de création artistique pour l'œuvre d'art appelée à décorer le complexe scolaire et l'œuvre elle-même.

D'autre part, les investissements supplémentaires pour équiper en matériel de base la crèche-UAPE sont estimés à **CHF 100'000**.

Enfin, l'enveloppe extérieure de l'ancienne école sera refaite pour un coût de **CHF 300'000**.

Ainsi, entre le crédit d'engagement, l'équipement de la crèche-UAPE, le futur concours, la remise en état de l'enveloppe extérieure et le déplacement de l'entrée de l'abri PC vers l'ouest (**CHF 40'000**), c'est un montant total de **CHF 12'445'000** qu'il faudra financer.

Qui dit investissements dit également amortissements, intérêts à payer en cas d'emprunt et dépenses induites qui pèseront sur les finances communales futures, finances qui sont déjà déficitaires à l'heure actuelle.

Ainsi, dans ce contexte, la Cogest peut quasiment reprendre mot pour mot l'analyse qu'elle avait faite dans son rapport du 23.01.2014, relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction du complexe sud.

Le montant de **CHF 12'445'000** ne pourra pas être financé en totalité par la marge d'autofinancement et nécessitera un recours théorique à l'emprunt. La dette nette par habitant étant actuellement faible (CHF 660 par habitant), le financement de ce projet est possible. Il faut cependant garder à l'esprit qu'elle est appelée à passer à **CHF 3'100 au 31.12.2018**, selon les estimations du plan financier à quatre ans établi par la Ville de Sierre, ce qui correspond à un endettement mesuré.

La réalisation de l'agrandissement de l'école primaire, de la construction d'une crèche-UAPE et de l'extension de l'abri PCi limitera encore plus la marge de manœuvre de la Ville pour de futurs investissements.

La Cogest recommande que la dette nette par habitant reste à un niveau faible afin de ne pas placer la Commune dans une situation financière délicate en cas d'augmentation des taux hypothécaires. Étant donné les nombreux projets prévus et le déficit budgétaire actuel de la Ville de Sierre, un rééchelonnement des futurs investissements est nécessaire.

2.3 Frais et revenus de fonctionnement

Chauffage et ventilation de l'école et de la crèche-UAPE

La consommation de gaz pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire est estimée à environ **CHF 16'500** par an, avec les taxes annuelles.

Les frais d'entretien annuels sont estimés entre **CHF 3'000** et **CHF 3'500** pour le chauffage et entre **CHF 3'500** et **CHF 4'000** pour la ventilation.

La totalité de la consommation d'électricité des installations de chauffage et de ventilation sera couverte par l'installation solaire photovoltaïque.

TOTAL chauffage et ventilation : entre CHF 23'000 et CHF 24'000 annuellement.

École primaire

Les frais liés à l'entretien intérieur et au matériel d'entretien s'élèvent respectivement à **CHF 11'000** et **CHF 5'000**.

Les frais d'entretien extérieurs ne seront pas augmentés.

TOTAL entretien intérieur : CHF 16'000.

Crèche-UAPE de Granges

Alors que la participation de la ville de Sierre à l'UAPE de Granges est actuellement de **CHF 45'000** par année, elle passera à **CHF 153'000** quand la structure sera utilisée à 100%.

TOTAL Crèche-UAPE : CHF 153'000.

Subventionnements

Une subvention de l'État du Valais à hauteur de **CHF 1'371'780** est attendue pour l'agrandissement de l'école primaire.

La Ville compte sur une subvention fédérale de **CHF 135'000** à percevoir sur 2 ans pour la nurserie et la crèche.

Ces montants ne sont pas déduits du devis détaillé.

3 CONCLUSIONS

La Cogest a analysé le crédit d'engagement de **CHF 11'905'000** demandé pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCi.

Pour ce faire, elle a étudié les documents transmis, a assisté à la séance d'information du Conseil municipal au Conseil général et a adressé des questions complémentaires à la Municipalité.

En outre, la Présidente de la Cogest a pris part à une visite guidée de l'école de Granges organisée à la demande de la Commission d'édilité et d'urbanisme.

Les membres de la Commission de gestion remercient chaleureusement pour leur disponibilité et leur amabilité Madame Laetitia Massy, ainsi que Messieurs Eddy Beney, Jean-Henri Zambaz, Jacques Zufferey et Patrick Caloz, respectivement Conseillère et Conseiller municipaux, architecte de ville, directeur des écoles et responsable des bâtiments communaux.

La Cogest estime que la clause du besoin est avérée pour cette réalisation multiple, vu la croissance du nombre d'enfants à scolariser, la vétusté de la salle de gym, les besoins accrus en matière d'accueil en crèche-UAPE et le manque de places protégées en abri PCi.

A ce jour, CHF 134'000 ont été dépensés pour le concours d'architecture.

La Cogest rappelle qu'en plus du crédit d'engagement, les dépenses suivantes sont prévues :

- CHF 40'000 pour le déplacement de l'entrée de l'abri vers l'ouest ;
- CHF 100'000 pour le concours et la réalisation de l'œuvre artistique ;
- CHF 300'000 pour la rénovation de l'enveloppe de l'ancienne école.

Même si le crédit d'engagement nécessitera d'avoir recours à un important emprunt, l'investissement demeure supportable.

Les charges induites par cet investissement alourdiront les comptes de fonctionnement de la Ville.

Dans ce contexte, la Cogest demande d'échelonner les futurs investissements de manière à maintenir la dette nette par habitant à un niveau faible et les charges de fonctionnement à un niveau supportable.

La Cogest exprime une réserve quant à la dépense projetée de CHF 100'000 pour le concours et l'œuvre artistique et demande, le cas échéant, d'y renoncer.

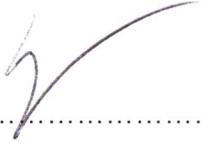
En conclusion, la Commission de gestion recommande au Conseil général :

- d'entrer en matière ;
- d'accepter le crédit d'engagement de **CHF 11'905'000** pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCi ;
- d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense ;
- d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

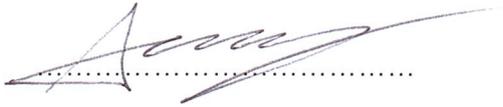
COMMISSION DE GESTION

Sabine Rey
Présidente



.....

Laurent Ducry
Rapporteur



.....